

Guide utilisateur Télépaiement (SEPA) Partie 2 : Adhésion

1) Création de l'adhésion

✓ Généralités

– Cette étape est le préalable indispensable pour pouvoir utiliser les fonctionnalités du service en ligne Télépaiement ;

ATTENTION APPELÉE : la création de l'adhésion ne suffit pas pour réaliser réglementairement des télépaiements par prélèvement SEPA interentreprises. Il est nécessaire de renvoyer à (aux) établissement(s) bancaire(s) gestionnaire(s) du (des) compte(s) bancaire(s) utilisés, le (les) mandat(s) intégré(s) dans votre adhésion au service en ligne, et ce suffisamment en amont de votre première opération de télépaiement. En effet, la prise en compte de ce(s) mandat(s) par la (les) banque(s) concernée(s) peut demander quelques jours. Ceci n'est valable que pour la première utilisation du compte bancaire.

– Pour créer une adhésion, vous devez :

- juridiquement être habilité par votre société à réaliser la demande d'adhésion ;
- vérifier que l'établissement bancaire gestionnaire de chaque compte utilisé a bien adhéré auprès du Conseil Européen des Paiements pour utiliser le prélèvement SEPA interentreprises ;
- avoir obtenu le droit « Adhérer » (au moyen de la Convention d'adhésion et d'habilitation au service en ligne Télépaiement, après attribution du droit par les agents des douanes compétents) ;

– Seule une personne morale est habilitée à utiliser Télépaiement, et donc à télépayer ;

– Avant de vous connecter, vous devez réunir les pièces et informations suivantes : nom complet de la société, adresse complète, le (s) relevé(s) d'identité bancaires (IBAN, BIC) des comptes qui vont être utilisés par votre société pour les opérations de télépaiement, RIB et procuration, adresse de messagerie du compte personnel de l'utilisateur (pour l'accusé de réception de la demande).

✓ Traitement de la demande

– Si vous avez obtenu le droit « Adhérer » (cf partie 1 du guide), lorsque vous vous connectez pour la première fois au service en ligne Télépaiement, vous êtes dirigé sur la page d'accueil du service sur laquelle figurent trois onglets :

– « *Bienvenue sur la solution de paiement de la DGDDI* » : cet encart informatif apparaît lors de votre première connexion, lorsqu'aucune adhésion sur un des SIRET sur lesquels vous êtes habilité n'a été validée.

– « *Informations* » : cet encart n'apparaît pas systématiquement. Celui-ci n'est complété par l'administration et visible par les opérateurs que lorsque l'actualité le nécessite.

– « *Choix de l'établissement* » : dans cet encart figure(nt) le(s) SIRET valide(s) de(s) l'établissement(s) pour le(s)quel(s) vous avez obtenu le droit d'adhérer au télépaiement. Le nom de(s)

Dernière MAJ 15/01/2020

établissement(s) apparaît également. Attention appelée : Il ne peut y avoir qu'une seule adhésion pour un numéro SIRET.

Bienvenue sur la solution de paiement de la DGDDI

Télépaiement est un service de paiement en ligne sécurisé et rapide, vous permettant d'effectuer et de suivre le règlement de vos créances douanières. Pour pouvoir accéder à ses différentes fonctionnalités, vous devez au préalable finaliser votre adhésion en ligne et adresser à votre banque un exemplaire du mandat SEPA Interentreprises ainsi généré. Veuillez sélectionner le SIRET pour lequel vous souhaitez créer ou finaliser l'adhésion, vous serez alors automatiquement dirigé vers la page de création d'adhésion.

Informations

Le service Télépaiement est désormais ouvert au paiement des créances d'origine tabac.
Vous trouverez dans le Guide utilisateur disponible en cliquant sur le bouton "Aide" (4 modules) les informations utiles à la réalisation de vos démarches.
En cas de difficultés, nous vous invitons à prendre l'attache de votre service de douanes gestionnaire ou à déposer une demande d'assistance en ligne.

Choix de l'établissement

Le service en ligne "Télépaiement" permet le paiement via internet. Pour l'utiliser, il est nécessaire d'effectuer une demande d'adhésion sur la base de votre n° SIRET (vos n° SIRET).

Sélection du SIRET : 34857704000036 - ETS MULLER

Valider

– Choisir dans la liste déroulante le SIRET pour lequel vous faites la demande d'adhésion et valider.

Si aucune adhésion valide n'est enregistrée pour ce SIRET, l'écran de création de l'adhésion apparaît ; sur ce dernier figurent les données à saisir pour créer un mandat (s'il existe déjà une adhésion et que vous souhaitez en créer une nouvelle, il est nécessaire de supprimer celle existante).

Pour qu'une adhésion soit acceptée, il convient de compléter tous les champs et pavés obligatoires marqués d'un astérisque.

Création de l'adhésion

Les champs suivis d'un * sont obligatoires

Données société

Raison sociale * MICRO DU GRAVIER

Adresse postale * 14 AV DU GAL DE GAULLE 47000 AGEN

Toute modification de raison sociale ou d'adresse postale entraînant un changement de numéro SIRET n'est pas autorisée.
Merci de créer une nouvelle adhésion sur le nouveau SIRET en passant par la page d'accueil.

Adresse électronique * audrey.pilet@douane.finances.gouv.fr

N° SIREN 825281613 N° SIRET 82528161300000

Données mandats

Nom ou Raison Sociale * MICRO DU GRAVIER IBAN *
Veuillez renseigner l'IBAN (n° de compte bancaire international) du compte à débiter pour lequel vous souhaitez créer le mandat. Ce numéro figure sur le RIB.

Prénom

Pays * FRANCE BIC / SWIFT *

Adresse Au Titulaire * 14 AV DU GAL DE GAULLE 47000 AGEN Nom de la banque *

Pièces Justificatives *

RIB Parcourir... Aucun fichier sélectionné

Kbis ou procuration Parcourir... Aucun fichier sélectionné

Signature du mandat *

Qualité du signataire

En cochant cette case, je confirme avoir vérifié l'exactitude des informations de mon mandat de prélèvement.
En validant ce formulaire de mandat, j'autorise la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de la Direction générale des douanes et droits indirects.

Filter des créances à payer

Donner l'accès à toutes les créances liées au SIREN et SIRET de l'adhésion

Annuler Valider

Sur le bloc « *Données société* » (il s'agit des données de l'établissement redevable des créances), vous devez indiquer :

- La raison sociale complète de votre établissement;
- L'adresse postale complète de votre établissement ;
- L'adresse électronique de votre établissement : vous devez saisir l'adresse qui doit recevoir la confirmation de l'enregistrement de l'adhésion (ce peut donc être la vôtre – déjà présente à l'écran – ou non, et dans ce cas vous devez modifier celle présentée)

Les SIREN/SIRET ne sont pas saisissables.

Sur le bloc « *Données mandat* » (il s'agit des données de l'établissement payeur qui effectuera le règlement des créances), vous devez saisir les champs obligatoires suivants :

- Nom ou raison sociale /Adresse du titulaire / Pays ;
 - IBAN : numéro de compte bancaire international du compte à débiter, figurant sur le RIB. Ce numéro comprend 29 caractères alphanumériques ;
 - BIC : identifiant international de votre banque, généralement appelé SWIFT et figurant sur le RIB. Cet identifiant comprend 8 ou 11 caractères alphanumériques ;
 - Nom de la banque : indiquer le nom de l'établissement bancaire teneur du compte à débiter ;
- Rmq : lorsque vous renseignez l'IBAN, si ce dernier est français, le système effectue le pré-remplissage du code BIC et du nom de la banque.*

Enfin, vous devez ajouter les pièces justificatives :

- le RIB (relevé d'identité bancaire) : les formats acceptés sont les suivants : PDF, JPEG, JPG, GIF et PNG ;
- La justification de la qualité du signataire (extrait Kbis ou procuration) : les formats acceptés sont les suivants : PDF, JPEG, JPG, GIF et PNG.

Vous devez alors cocher la case « *En cochant cette case...* », ajouter les nom et prénom du signataire puis valider (ou cliquer sur « *Annuler* » si vous ne souhaitez pas poursuivre la création du mandat).

Lorsque l'adhésion est finalisée, le système envoie un accusé de réception, sous la forme d'un courrier électronique, à l'adresse électronique renseignée dans l'adhésion ainsi qu'à l'adresse électronique de chacun des utilisateurs ayant les droits « *Adhérer* » et « *Télépayer* » sur le SIRET. Ce courriel comprend en PJ (format PDF) le mandat généré et une notice explicative à destination de votre établissement bancaire. Le mandat et sa notice explicative peuvent également être téléchargés depuis le service en ligne Télépaiement.

Ce mandat est l'expression de votre consentement en tant que débiteur. Il autorise :

- la DGDDI à présenter les ordres de prélèvements SEPA interentreprises ;
- votre banque à débiter votre compte du montant des ordres présentés.

Il est caractérisé par une référence unique de mandat (RUM) qui est générée après validation par vos soins de l'adhésion et acceptation de celle-ci par le système informatique de la DGDDI.

Attention appelée :

- *Le mandat ne constitue pas un contrat de prélèvement automatique : le règlement de chacune des créances doit faire l'objet d'un ou plusieurs ordres de paiement dans le service en ligne Télépaiement ;*
- *Tout nouveau mandat enregistré nécessite un délai minimal de 96 heures avant d'être disponible pour télépayer.*

Sur l'écran de gestion de l'adhésion, s'affiche les messages suivants :

« *Votre adhésion est enregistrée* » et « *Afin d'éviter tout risque de rejet bancaire, communiquez au plus vite à votre banque un exemplaire de nouveau mandat SEPA. Ce mandat est téléchargeable depuis le tableau « Données mandats » ci-dessous et également envoyé par courriel. Tout nouveau enregistré nécessite un délai minimal de 96 h avant d'être disponible pour télépayer.* »

Gestion de l'adhésion

Votre adhésion est enregistrée.

Afin d'éviter tout risque de rejet bancaire, communiquez au plus vite à votre banque un exemplaire du nouveau mandat SEPA. Ce mandat est téléchargeable depuis le tableau « Données mandats » ci-dessous et également envoyé par courriel. Tout nouveau mandat enregistré nécessite un délai minimal de 96h avant d'être disponible pour télépayer.

Si vous souhaitez créer un (ou des) mandat(s) supplémentaire(s), il vous suffit de recommencer l'opération en cliquant sur le bouton « *Ajouter un mandat* » disponible dans le bloc « *Données mandats* ».

Vous pouvez également révoquer un mandat en cliquant sur le bouton symbolisé par l'icône

Données mandats

Ajouter un mandat

5 résultat(s). Page 1/1

Titulaire	RUM	Nom de la banque	IBAN	Date de signature	Version	
modif raison sociale pour test	DGDDI-R-BtoB-0000-20190813-047096	BANQUE POPULAIRE DU SUD	FR 79 00012 00006 6637530720T 38	13/08/2019 à 15:31	3	Télécharger le mandat
SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC	DGDDI-R-BtoB-0000-20190515-047008	CRC MARIT MUT ATLANTIQUE	FR 49 00014 00008 9876186860A 43	15/05/2019 à 14:58	1	Télécharger le mandat
SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC	DGDDI-R-BtoB-0000-20190813-047097	CAISSE DE BRETAGNE DE CIT MUT BRETONNE	FR 63 00011 00005 6811082311A 71	13/08/2019 à 15:34	1	Télécharger le mandat

Sur le bloc « *Filtre des créances à payer* », un bouton vous permet d'activer (glisser vers la droite ou vers la gauche) ou non la mise à jour automatique de l'adhésion, en sélectionnant les valeurs « *Oui* » et « *Non* ». En choisissant l'option « *Oui* », les nouvelles relations et nouveaux codes créditaires de votre société seront automatiquement rattachés à cette adhésion. Par défaut, ce bouton est positionné sur « *Oui* ».

Il est suivi de deux sous-blocs :

- le sous bloc « *Bordereaux Créditaires* » : il contient le numéro du CREG sélectionné accompagné d'un bouton déroulant et du numéro SIREN associé ;
- le sous bloc « *RAR/SAR* » : il contient le nom de la taxe à sélectionner accompagné d'un bouton déroulant et du numéro de SIREN / SIRET associé.

Sous chacun de ces sous blocs figurent deux tableaux : « *Agrément(s) non sélectionné(s)* » et « *Agréments(s) activés(s) sur l'adhésion* » : des flèches entre ces deux tableaux permettent d'ajouter des codes sélectionnés ou de les désactiver.

Filtre des créances à payer

Donner l'accès à toutes les créances liées au SIREN et SIRET de l'adhésion Oui

Bordereaux créditaires

➤ Bordereaux créditaires - SIREN 325591295

Origines de créances

➤ Taxe sur les activités polluantes - SIREN 325591295

Filtre des créances à payer

Donner l'accès à toutes les créances liées au SIREN et SIRET de l'adhésion Oui

Origines de créances

▼ Taxe à l'essieu - SIRET 30537685701398

Agrément(s) non sélectionné(s)

▶▶

▶▶

▶▶

Agrément(s) activé(s) sur l'adhésion

264591

Dernière MAJ 15/01/2020

Lorsque les données souhaitées ont été saisies, valider l'écran général.

L'onglet « Adhésion » vous donne accès aux sous-onglets suivants :

- « Gérer l'adhésion » ;
- « Consulter l'historique » ;
- et « Supprimer l'adhésion ».

Affichage de l'écran « Gestion de l'adhésion »

Gestion de l'adhésion

Le bloc « Données société » fait entre autres apparaître le numéro d'adhésion ainsi que la date d'adhésion.

Le bloc « Données mandats » est pré-rempli avec le(s) mandat(s) enregistré(s) sur cette adhésion. Il est constitué des colonnes suivantes : Titulaire, RUM, Type, Nom de la banque, IBAN, Date de signature, Version.

Cliquer sur :  situé sur la ligne du mandat choisi, puis sur « Ok » : le mandat apparaît.

Gestion de l'adhésion

Les champs suivis d'un * sont obligatoires

Données société ?

N° adhésion 0000040487
Date de création 15/05/2019
Raison sociale * SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC
Adresse postale * 2 RUE DE KER DAVID 44490 LE CROISIC

Toute modification de raison sociale ou d'adresse postale entraînant un changement de numéro SIRET n'est pas autorisée.
Merci de créer une nouvelle adhésion sur le nouveau SIRET en passant par la page d'accueil.

Adresse électronique * audrey.pilet@douane.finances.gouv.fr

N° SIREN 007080013 N° SIRET 00708001300027

Données mandats ?

[Ajouter un mandat](#)

5 résultat(s) Page 1/1

Titulaire	RUM	Nom de la banque	IBAN	Date de signature	Version	
modif raison sociale pour test	DGDDI-R-BisB-0000-20190813-047098	BANQUE POPULAIRE DU SUD	FR 79 00012 00006 8937530720T 38	13/08/2019 à 15:31	3	Télécharger le mandat  
SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC	DGDDI-R-BisB-0000-20190515-047098	CRC MARIT MUT ATLANTIQUE	FR 49 00014 00008 9878188886A 43	15/05/2019 à 14:58	1	Télécharger le mandat  
SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC	DGDDI-R-BisB-0000-20190813-047097	CAISSE DE BRETAGNE DE CIT MUT AGRICOLE	FR 83 00011 00005 8811082311A 71	13/08/2019 à 15:34	1	Télécharger le mandat  

Ce mandat et sa notice explicative, téléchargeables depuis le service en ligne sous la forme d'un seul document (document également reçu par courriel) se présentent de la façon suivante :



**MANDAT DE
PRÉLÈVEMENT
SEPA INTERENTREPRISES**



RÉFÉRENCE UNIQUE DE MANDAT	DGDDI-R-BtoB-0000-20190813-047096
-----------------------------------	-----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGDDI.

Attention appelée : ce mandat ne constitue pas un contrat de prélèvement automatique. Aussi, pour le règlement de chacune de vos créances, n'oubliez pas de valider un ou des ordres de paiement dans le service en ligne Télépaiement.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Le service en ligne Télépaiement vous permet de valider un ordre de prélèvement immédiat ou à échéance.

DÉBITEUR	
Nom / Raison sociale	modif raison sociale pour test
Adresse postale	4 RUE DE KER DAVID 44490 LE CROISIC
Pays	FRANCE

COORDONNÉES BANCAIRES DU DÉBITEUR	
IBAN	FR 79 00012 00006 6637530720T 38
BIC	CCBP FR PP PPG

CRÉANCIER	
Nom	DGDDI - Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
ICS	FR39ZZZ550171
Adresse	11 Rue des Deux Communes 93558 Montreuil cedex

PAIEMENT	
Type	<input checked="" type="checkbox"/> Récurrent <input type="checkbox"/> Ponctuel
Motif	Paiement de créances douanières.

Date de signature : 13/08/2019 à 15:31
Par : audrey pilet

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Leur traitement est effectué dans le respect des droits et obligations prévus par la réglementation relative à la protection des données personnelles. Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les dispositions des articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit « Règlement général sur la protection des données relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE » (RGPD) s'appliquent. Elles garantissent, pour les données vous concernant, un droit d'accès et un droit de rectification qui s'exercent auprès du bureau FIN3 « Comptabilité et recouvrement » de la Direction générale des douanes et droits indirects, sis 11 rue des deux communes 93 558 Montreuil CEDEX.

Version : 3



**NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE À
L'UTILISATION DU MANDAT DE
PRÉLÈVEMENT SEPA INTERENTREPRISES
GÉNÉRÉ LORS DE L'ADHÉSION AU
SERVICE EN LIGNE DOUANIER
TÉLÉPAIEMENT**



1 / Vous êtes redevable de créances douanières ou mandataire télépaiement pour le compte d'un redevable :

Vous venez de finaliser votre adhésion au service en ligne douanier Télépaiement. Un mandat de prélèvement SEPA interentreprises a ainsi été généré, sur lequel figurent les références du compte bancaire qui pourra être utilisé pour régler vos créances.

– Pour pouvoir effectuer le paiement en ligne de vos créances, vous devez **sans délai** transmettre ce mandat, signé, à votre banque, pour prise en compte.

Attention : la prise en compte de ce mandat par votre banque peut prendre plusieurs jours !

Aussi, pendant les 1 premières heures qui suivront l'émission du mandat, vous ne pourrez pas utiliser ce dernier pour effectuer des opérations de paiement.

Au-delà de ce délai, avant d'effectuer votre première opération de paiement dans le service Télépaiement, assurez-vous que le mandat que vous souhaitez utiliser a bien été pris en compte par votre banque. À défaut, vous vous exposez à un risque de rejet.

– La transmission à votre banque d'un nouveau mandat n'est à réaliser qu'une fois (pour la première utilisation du compte bancaire). Dès sa prise en compte, le mandat peut être utilisé autant de fois que vous le souhaitez.

– Vous pouvez modifier / révoquer ce mandat si vous possédez le droit « Adhérer » dans Télépaiement. La modification du mandat conduit à la création d'une nouvelle version de ce dernier, à éditer et à transmettre à votre banque.

– **Attention : ce mandat ne constitue pas un contrat de prélèvement automatique** ; le règlement de chacune de vos créances doit faire l'objet d'un ou plusieurs ordres de paiement (immédiats ou de prélèvement à échéance) dans le service en ligne Télépaiement.

Transmission impérative du mandat à la banque

Réalisation indispensable des opérations de paiement dans le service en ligne Télépaiement

2 / Vous êtes l'établissement bancaire destinataire du mandat :

Vous venez de recevoir un mandat de prélèvement SEPA interentreprises généré dans le service en ligne douanier Télépaiement par un redevable ou par son mandataire.

– Vous devez **au plus vite prendre en compte ce dernier** afin de permettre au redevable ou à son mandataire d'effectuer les opérations de paiement souhaitées et de s'acquitter ainsi de ses créances vis-à-vis de l'administration des douanes.

Prise en compte au plus vite du mandat

Après impression de ce document, vous devez impérativement l'envoyer à votre établissement bancaire.

À défaut, le télépaiement par prélèvement SEPA interentreprises ne pourra être utilisé comme moyen de paiement puisque l'établissement bancaire n'aura pas reçu le mandat qui l'autorise à débiter le compte concerné pour chaque télépaiement présenté par la DGDDI. L'ordre de paiement sera rejeté et vous devrez effectuer différentes démarches de régularisation auprès de votre service des douanes de rattachement.

2) Modification de l'adhésion

✓ Généralités

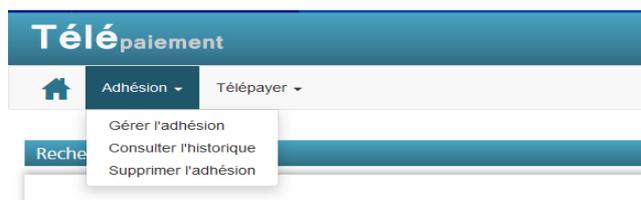
- Après création d'une adhésion, il est possible de modifier celle-ci à tout moment.
- Seule(s) la (les) personne(s) ayant reçu le droit « Adhérer » dans votre société peut (vent) procéder à cette modification.
- Toutes les données d'une adhésion sont modifiables, à l'exception du numéro SIRET (tout changement d'adresse ou de raison sociale entraînant un changement de SIRET nécessite la création d'une nouvelle adhésion, et la modification du (des) compte(s) rattaché(s) à cette adhésion).

La modification est enregistrée en base de données ainsi que l'identité de la personne qui l'a effectuée. Elle est consultable en cliquant sur l'onglet « Adhésion », puis dans « Historiques » (cf ci-après).

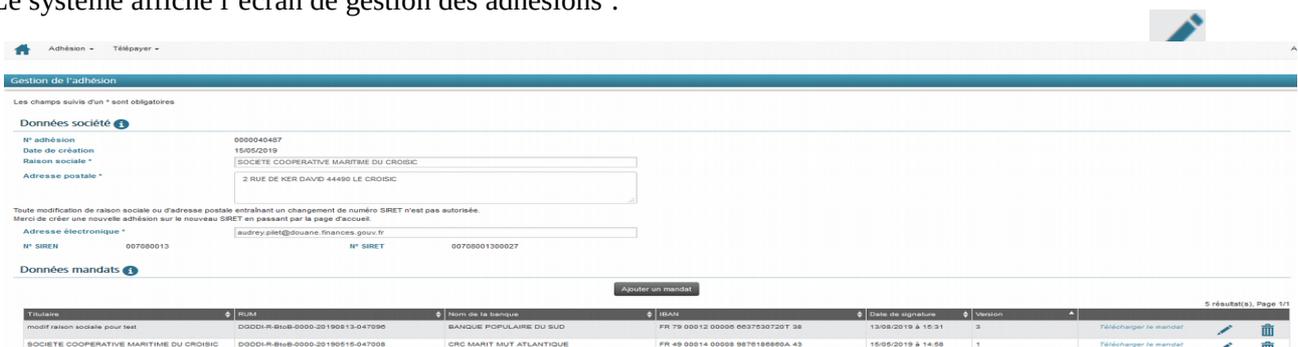
✓ Traitement

- Si vous avez obtenu le droit « Adhérer » (cf partie 1 du guide), lorsque vous vous connectez au service en ligne Télépaiement, vous êtes redirigé sur la page d'accueil de Télépaiement sur laquelle figure(ent) le (les) SIRET valide(s) de l'(des) établissement(s) pour le(s)quel(s) vous avez obtenu le droit adhérer.

Si le SIRET a déjà fait l'objet d'une adhésion, l'écran de recherche des créances apparaît. Pour accéder à l'écran de gestion des adhésions, il convient de cliquer en haut à gauche sur « Adhésion » puis sur « Gérer l'adhésion »



Le système affiche l'écran de gestion des adhésions :



Toutes les modalités de saisies et de traitement sont identiques à celles existant en mode « *Création* ».

Pour supprimer un mandat, cliquer sur le bouton  permettant la révocation du mandat :

L'écran suivant apparaît :



Révocation d'un mandat

Tout paiement en cours de validation sur ce mandat sera honoré.
Confirmez-vous votre demande de révocation?

Non Oui

Cliquer sur OUI pour confirmer, ou NON pour annuler.

Pour ajouter un mandat, cliquer sur le bouton « *Ajouter un mandat* » au centre de l'écran.

NB : si vous souhaitez utiliser un ou plusieurs nouveaux mandats, il est nécessaire de renvoyer à (aux) établissement(s) bancaire(s) gestionnaire(s) du (des) compte(s) bancaire(s) nouvellement utilisé(s), le (les) mandat(s) généré(s) lors de la modification de l'adhésion. La prise en compte de ce(s) mandat(s) par la (les) banque(s) concernée(s) peut demander quelques jours.

Toute validation entraîne un retour à l'écran principal de Gestion des adhésions.

L'écran de confirmation de gestion d'adhésion s'affiche. Cet écran apparaît avec la (les) modification(s) enregistrée(s). Un fichier PDF contenant la nouvelle version du mandat SEPA renseignée est généré.

Vous pouvez modifier l'adhésion sans créer un mandat SEPA ; dans ce cas l'écran de gestion de l'adhésion vous informe de la mise à jour de votre adhésion par le simple affichage du message suivant « *Votre adhésion est enregistrée.* »

2) Suppression de l'adhésion

✓ Généralités

- Après la création d'une adhésion, il est possible de supprimer celle-ci à tout moment.
- Seule(s) la (les) personne(s) ayant reçu le droit « *Adhérer* » dans votre société peut(vent) procéder à cette modification.
- Dès validation de la demande de suppression, il n'est plus possible d'utiliser le service en ligne Télépaiement. Tous les mandats, tous les ordres de paiement sauvegardés, ainsi que toutes les listes enregistrées, liés à cette adhésion sont également supprimés. Les ordres de paiement validés ne sont quant à eux pas supprimés.

La suppression technique de l'adhésion doit être accompagnée de l'information par vos soins du (des) établissement(s) bancaire(s), gérant le (les) compte(s) bancaire(s) repris dans les mandats de l'adhésion et le cas échéant du service des douanes de rattachement.



✓ **Traitement**

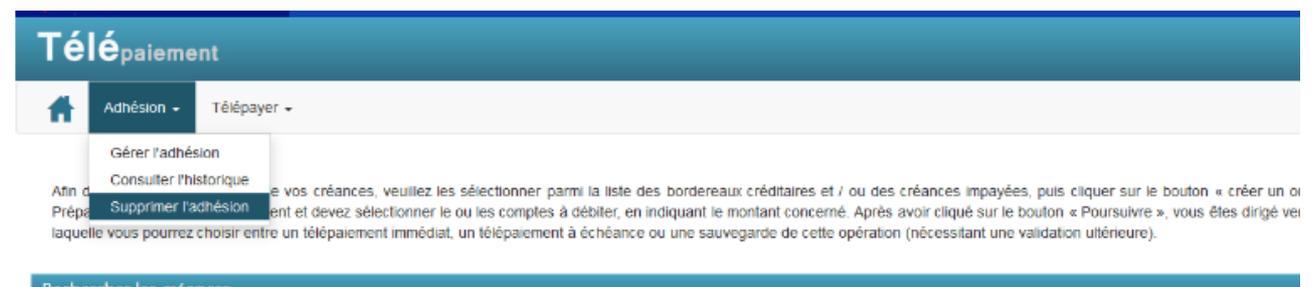
– Si vous avez obtenu le droit « *Adhérer* » (cf partie 1 du guide), lorsque vous vous connectez au service en ligne Télépaiement, vous êtes redirigé sur la page d'accueil de Télépaiement dans laquelle figure(nt) le (s) SIRET valide(s) de l'(des) établissement(s) pour le(s)quels vous avez obtenu ce droit.



Sélectionner dans la liste le SIRET pour lequel vous souhaitez supprimer l'adhésion, puis cliquer sur le bouton « *Valider* ».

Ce SIRET ayant déjà fait l'objet d'une adhésion, l'écran de recherche des créances apparaît.

Pour supprimer l'adhésion, il convient de cliquer en haut à gauche sur « *Adhésion* » puis sur « *Supprimer l'adhésion* » :



L'écran de suppression s'affiche. Il est composé notamment du message : « *Cette demande révoquera l'ensemble des mandats disponibles et supprimera votre adhésion du système. Toute demande de paiement en cours sera effectuée. Confirmez-vous votre demande de suppression ?* » et des boutons « *Confirmer* » et « *Annuler* »



Si vous cliquez sur « Confirmer » la page d'accueil du télépaiement s'affiche avec le message « *Votre adhésion au téléservice Télépaiement a été supprimée. Veuillez en informer l'(les) établissement(s) bancaire(s) concerné(s).* »



Il vous appartient en effet de signaler à votre (vos) établissement(s) bancaire(s) que vous avez annulé auprès de la DGDDI votre adhésion au télépaiement.

Votre société ne peut plus utiliser les fonctionnalités du service en ligne Télépaiement. La seule action possible est de créer une nouvelle adhésion.

En cas de consultation de l'historique de l'adhésion, l'action de suppression s'affiche.

Si vous cliquez sur « Annuler », l'écran de gestion de l'adhésion s'affiche.

3) Consultation de l'historique d'une adhésion

✓ Généralités

– Toutes les actions (création, modification, suppression) réalisées et validées sur une adhésion dans le service en ligne Télépaiement sont enregistrées dans le système avec le nom de celui qui les a réalisées et la date afférente. Vous pouvez ainsi à tout moment retracer et expliquer les évolutions de l'adhésion concernant un établissement donné.

– Seule(s) la (les) personne(s) ayant reçu le droit « Adhérer » dans votre société peut (vent) procéder à des consultations de l'historique.

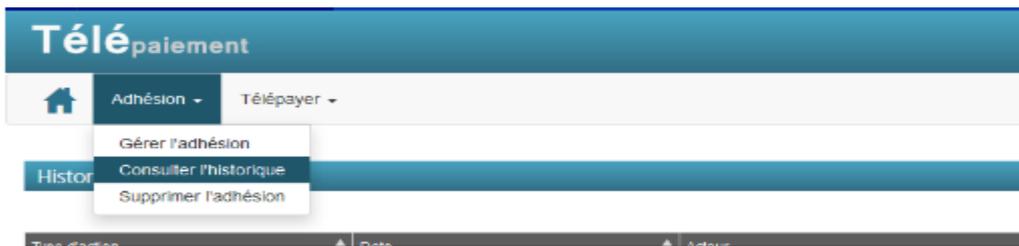
– Si le système enregistre toutes les actions (création, modification, suppression), il permet la consultation de la création et de la (des) modification(s) réalisée (s), mais non de la suppression.

✓ **Traitement**

Pour accéder à cette fonctionnalité, cliquer dans l'écran d'accueil puis sélectionner le SIRET de l'établissement pour lequel vous souhaitez consulter l'historique et valider.

Ce SIRET ayant déjà fait l'objet d'une adhésion, l'écran de recherche des créances apparaît.

Pour consulter l'historique de l'adhésion, il convient de cliquer en haut à gauche sur « Adhésion » puis sur « Consulter l'historique » :



L'écran d'historique s'affiche. Il est composé d'un tableau comprenant les colonnes suivantes : type d'action, date (au format JJ/MM/AAA HH:mm), acteur (au format Prénom Nom), numéro, titulaire.

Le tableau est trié par horodate de signature : de la plus récente à la plus ancienne, puis par version de mandat décroissante.

Historique de l'adhésion						7 résultats
Type d'action	Date	Acteur	Numéro	Titulaire		
creation	15/05/2019 14:58	PILET PILET	0000040487	SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC		
modification	13/08/2019 15:31	PILET PILET	0000040487	SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC		
modification	13/08/2019 15:34	PILET PILET	0000040487	SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC		
modification	13/08/2019 15:37	PILET PILET	0000040487	SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC		
modification	14/08/2019 16:16	PILET PILET	0000040487	SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC		
modification	30/08/2019 14:51	PILET PILET	0000040487	SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC		
modification	30/08/2019 15:19	PILET PILET	0000040487	SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC		

Vous avez la possibilité de changer l'affichage en modifiant les paramètres de tri en cliquant sur les icônes représentant dans chaque colonne des flèches.

En cliquant sur l'icône en bout de ligne à droite vous pouvez consulter l'adhésion suite à création/modification, ou avant sa suppression.

Consultation de l'adhésion historisée

Informations modification

Date d'action 15/05/2019 14:58 Acteur PILET PILET Type d'action creation

Données société

Date de création 15/05/2019 Numéro 0000040487
 Raison sociale SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC
 Adresse postale 2 RUE DE KER DAVID 44490 LE CROISIC
 Adresse électronique audrey.pilet@douane.finances.gouv.fr
 N° SIREN 007090013 N° SIRET 00709001300027

Données mandats

1 résultat

Titulaire	RUM	Type	Nom de la banque	IBAN	Date de signature	Version	Statut	RIB	Proc	Mandat
SOCIETE COOPERATIVE MARITIME DU CROISIC	DGDDI-R-BtoB-0000-20190515-047008	Récurrent	CRC MARIT MUT ATLANTIQUE	FR 49 00014 00008 9876186860A 43	15/05/2019 à 14:58	1	Actif			

Le fait de cliquer sur le bouton retour permet de revenir à l'écran de consultation des historiques.